

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL**

**17 JUIN 2016**  
**8H30**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 17 juin 2016, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:           Monsieur Beny Masella, Maire  
                      Madame Elizabeth Ulin, Conseillère  
                      Madame Colleen Feeney, Conseillère  
                      Madame Maria Torres, Conseillère

Absente:            Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère

Aussi présent:     Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire Beny Masella a agi comme président de la séance.  
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

**1.     Ouverture de la séance**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20160617-001

M. le Maire Masella déclara la séance ouverte à 8h45.

**2.     Adoption de l'ordre du jour**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 17 juin 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité  
# 20160617-002

**3.     Entrepreneur général – travaux d'infrastructures (avenue Strathearn Nord)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour les fins d'un contrat de travaux majeurs d'infrastructures sur l'avenue Strathearn Nord;

ATTENDU que quatorze documents d'appel d'offres ont été commandés;

ATTENDU que neuf soumissions ont été reçues;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Avizo a analysé les soumissions, évalué leur conformité et recommandé que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, celui-ci étant conforme;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat pour les travaux routiers, d'aqueduc et d'égout sur l'avenue Strathearn Nord soit adjugé à Duroking Construction Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 679 518,53 \$ (avant taxes).

2) Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 2016-003.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité  
# 20160617-003

**4. Contrat de surveillance – travaux d'infrastructures (avenue Strathearn Nord)**

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation afin d'engager une firme d'ingénierie dans le cadre de son programme de renouvellement d'infrastructures 2016;

ATTENDU que trois firmes furent invitées et que deux d'entre elles ont présenté une offre de services, laquelle devait être évaluée au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, une de ces firmes a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures sur l'avenue Strathearn Nord soit adjugé à Avizo Experts-Conseils Inc., au prix de 27 550,00 \$ (avant taxes).

2) Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 2016-003.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité  
# 20160617-004

**5. Période de questions du public**

À 8h49, M. le Maire nota le début de la période de questions.

**6. Levée de la séance**

À 8h50, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
# 20160617-005

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées  
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20160617*